

Document avec des informations des menus déroulants du formulaire de candidature

Partie A1.1 Identification du projet

Activité économique du projet

Code	Description
01	Agriculture et sylviculture
02	Pêche
03	Aquaculture
04	Autres secteurs de l'économie bleue
05	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
06	Industrie textile et habillement
07	Fabrication de matériel de transport
08	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
09	Autres industries manufacturières non spécifiées
10	Construction
11	Industries extractives
12	Électricité, gaz, vapeur, eau chaude et air conditionné
13	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
14	Transport et entreposage
15	Activités d'information et de communication, y compris les télécommunications
16	Commerce de gros et de détail
17	Tourisme, hébergement et restauration
18	Activités financières et d'assurance
19	Immobilier, location et services aux entreprises
20	Administration publique
21	Éducation
22	Activités pour la santé humaine

Code	Description
23	Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels
24	Activités liées à l'environnement
25	Arts, spectacles et activités créatives et récréatives
26	Autres services non spécifiés

Objectif spécifique / Domaines d'intervention pour chaque objectif spécifique

P1. Création d'un espace commun de la connaissance et de l'innovation, favorisant la transformation numérique et la croissance durable

Objectif spécifique	Domaine d'intervention
(ii) Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, les organismes de recherche et des pouvoirs publics	017 : Solutions TIC, services en ligne et applications pour l'administration répondant à des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou d'efficacité énergétique
	018 : Services et applications informatiques pour les compétences numériques et l'inclusion numérique.
(iii) En renforçant la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	021 : Développement commercial et internationalisation des PME, y compris les investissements productifs.
	023 : Développement des compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle, l'esprit d'entreprise et la capacité d'adaptation des entreprises au changement.
	029 : Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises, centres de recherche et universités, mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone, la résilience et l'adaptation au changement climatique.
	030 : Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologie et coopération entre entreprises, avec un accent sur l'économie circulaire.

P2. Protection et consolidation des valeurs écologiques du territoire transfrontalier.

Objectif spécifique	Type d'intervention
(iv) En favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes	058: Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat: inondations et glissements de terrain.
	059: Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat: incendies.
	060: Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat: autres, comme les tempêtes et les sécheresses.
(v) En favorisant l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau	065: Collecte et traitement des eaux usées.

Objectif spécifique	Type d'intervention
	064: Gestion de l'eau et conservation des ressources en eau (y compris la gestion des bassins hydrographiques, les mesures spécifiques d'adaptation au changement climatique, la réutilisation, la réduction des fuites).
(vi) En favorisant la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	075: Soutien aux processus productifs respectueux de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources dans les PME.
	067: Gestion des déchets ménagers: mesures de prévention, de réduction, de tri, de réutilisation et de recyclage.
(vii) En améliorant la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution	079: Protection de la nature et de la biodiversité, patrimoine naturel et ressources naturelles, infrastructures vertes et bleues.
	078: Protection, restauration et utilisation durable des sites Natura 2000

P3. Faciliter l'accès à l'emploi et à une formation de qualité dans la zone transfrontalière

Objectif spécifique	Type d'intervention
(i) En améliorant l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et à la promotion de l'économie sociale	140: Soutien à l'adéquation au marché du travail et aux transitions.
	134: Mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi.
	139: Mesures de modernisation et de renforcement des institutions et services du marché du travail pour évaluer et anticiper les besoins en compétences afin de garantir une aide en temps opportun et personnalisée.
(ii) En améliorant l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne	146: Soutien à l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs au changement.
	151: Soutien à l'éducation des adultes.
	152: Mesures visant à promouvoir l'égalité des chances et la participation active à la société.

P4. Construire un espace transfrontalier plus intégré et plus inclusif sur le plan social

Objectif spécifique	Type d'intervention
(iii) En favorisant l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux	152: Mesures visant à promouvoir l'égalité des chances et la participation active à la société.
	163: Promotion de l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants.
(v) En garantissant l'égalité d'accès aux soins de santé et en favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi qu'en promouvant le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité	160: Mesures visant à améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé (hormis les infrastructures).
	159: Mesures visant à améliorer la fourniture de services de soins axés sur la famille et de proximité.
	147: Mesures encourageant le vieillissement actif et en bonne santé.

P5. Développer le territoire transfrontalier comme destination touristique durable, valoriser la culture et le patrimoine communs et promouvoir l'activité et la capacité de ses acteurs.

Objectif spécifique	Type d'intervention
(vi) En renforçant le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	165: Protection, développement et promotion des actifs touristiques publics et services touristiques
	167: Protection, développement et promotion du patrimoine naturel et de l'écotourisme, à l'exception des sites Natura 2000.
	166: Protection, développement et promotion du patrimoine culturel et des services culturels.
	078: Protection, restauration et utilisation durable des sites Natura 2000.
	079: Protection de la nature et de la biodiversité, patrimoine naturel et ressources naturelles, infrastructures vertes et bleues.

Partie Bx.3 Rôle de l'entité

Rôle de l'entité dans le projet

Entité chef de file
Entité partenaire

Partie C2.2 Principes horizontaux

Développement durable conformément à l'article 11 du TFUE, en tenant compte des Objectifs de développement durable de l'ONU, l'Accord de Paris, etc.	Neutre
	Positif
Égalité des chances et non-discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle	Neutre
	Positif
Égalité entre hommes et femmes, incorporation/intégration de la perspective de genre	Neutre du point de vue de genre
	Projet qui intègre la perspective de genre
	Projet axé sur les questions de genre
Accessibilité pour les personnes en situation de handicap	Neutre
	Positif

Partie C.3.3 – Principaux groupes cibles pour chaque objectif spécifique

P1. Création d'un espace commun de la connaissance et de l'innovation, favorisant la transformation numérique et la croissance durable

Objectif spécifique	Groupes cibles
(ii) En tirant parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	Administrations publiques locales, régionales et nationales
	Institutions publiques et organismes publics chargés des politiques scientifiques et technologiques, de la diffusion de l'innovation et du soutien à la recherche, à l'innovation et à la numérisation
	Organismes publics et privés représentant les secteurs qui font l'objet de l'incorporation ou de l'amélioration des services numériques (transport, mobilités, tourisme, environnement, santé, services sociaux, culture, etc.)
	Universités, centres de formation, centres de recherche, de développement technologique et d'innovation
	Entreprises, en particulier les petites et micro-entreprises, et les organismes et associations du secteur privé, tels que les chambres, les Clusters, les pôles de compétitivité, les parcs technologiques
	Entités représentant la société civile
	Autres (pas compris dans la liste ci-dessus ; préciser lequel)
(iii) En renforçant la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	Entreprises, en particulier les petites et micro-entreprises, les associations d'entreprises et professionnelles, les groupes et réseaux d'entreprises, les chambres de commerce, d'industrie, d'agriculture et d'artisanat, agences économiques, les clusters, les pôles de compétitivité, entre autres entités du domaine privé
	Institutions et organismes publics chargés d'appuyer la compétitivité, le développement des entreprises, l'esprit d'entreprise, le transfert de technologie et l'innovation
	Entités de soutien au développement des entreprises, telles que les incubateurs et les accélérateurs, les agences et les centres d'appui aux entreprises, les agences de développement local et régional, ainsi que les centres de formation et d'éducation aux affaires
	Universités, centres de recherche, de développement technologique et d'innovation
	Entités de la société civile qui participent aux activités de développement des entreprises ou à leur diffusion
	Autres (pas compris dans la liste ci-dessus ; préciser lequel)

P2. Protection et consolidation des valeurs écologiques du territoire transfrontalier.

Objectif spécifique	Groupes cibles
(iv) En favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes	Organismes et entités publiques responsables du changement climatique et de la gestion des risques, tels que les services environnementaux, les centres d'urbanisme, les organismes de protection civile, les services de santé, les instituts de météorologie et d'observation du changement climatique, les brigades de pompiers opérationnelles, la Guardia Civil et la police, les gestionnaires de bassins versants, les services officiels de géologie et de cartographie, les autorités de transport, les organismes de gestion des risques d'incendie de forêt et les agents forestiers, entre autres
	Universités, instituts et centres de recherche intéressés par le développement technologique de systèmes d'aide à la décision, de systèmes experts pour la détection des situations d'urgence, de systèmes de surveillance et de plates-formes d'intégration de données
	Gestionnaires d'infrastructures critiques, d'aménagement du territoire et de voies de communication
	Acteurs économiques, clusters et groupements, en particulier ceux appartenant aux secteurs les plus vulnérables aux effets du changement climatique, aux risques naturels et à l'environnement rural
	Réseaux de parcs, parcs naturels, réserves naturelles, sites touristiques naturels, zones protégées, ainsi que d'autres gestionnaires de zones naturelles
	Entités éducatives et associatives dans le domaine du changement climatique et de la protection de la nature et représentants de la société civile
	Autres (pas compris dans la liste ci-dessus ; préciser lequel)
(v) En favorisant l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau	Institutions et autres organismes publics régionaux et locaux notamment ceux chargés de la gestion des ressources en eau
	Gestionnaires de bassin, gestionnaires d'énergie hydroélectrique, agences, opérateurs et entités privées chargés de la gestion des ressources en eau
	Entreprises, en particulier les PME, ayant la capacité d'intégrer des plans de gestion et d'utilisation durable de l'eau
	Grands consommateurs
	Chambres d'agriculture, de commerce et les associations d'entreprises

Objectif spécifique	Groupes cibles
	Universités, centres de recherche, de développement technologique et d'innovation
	Communautés et associations d'utilisateurs et associations d'environnement.
	Autres (pas compris dans la liste ci-dessus ; préciser lequel)
(vi) En favorisant la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	Institutions et agences publiques chargées des politiques de durabilité environnementale et d'efficacité des ressources, les services environnementaux et les agences de développement
	Universités, centres de recherche, de développement technologique et d'innovation
	Entreprises, en particulier les petites et micro-entreprises, les associations, groupes et réseaux d'entreprises, les chambres de commerce et d'industrie, les clusters d'entreprises, les parcs technologiques, les acteurs liés à la logistique dans le secteur alimentaire, entre autres entités commerciales
	Acteurs économiques, associations d'entreprises et de professionnels, associations de producteurs, spécialistes du secteur de l'environnement et du développement local et territorial
	Entités éducatives et associatives dans le domaine de la circularité et de l'économie verte, ainsi que des représentants de la société civile et des associations de consommateurs
	Autres (pas compris dans la liste ci-dessus ; préciser lequel)
(vii) En améliorant la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain,	Organismes et entités publics chargés de la gestion de la biodiversité et de la conservation du patrimoine naturel, ainsi que les services et agences de développement économique, territorial, environnemental et touristique
	Réseaux de parcs, parcs naturels, réserves naturelles, sites touristiques naturels, zones protégées, entre autres gestionnaires d'espaces naturels
	Universités, instituts et centres de recherche et de technologie
	Acteurs économiques et les associations dans le domaine de l'environnement et en soutien au développement local et territorial

Objectif spécifique	Groupes cibles
ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution	Entreprises, associations et représentants des secteurs liés à la valorisation du patrimoine naturel, tels que l'agriculture, la sylviculture, l'alimentation et le tourisme
	Entités éducatives et associatives dans le domaine de la protection du patrimoine naturel, de la protection de l'environnement et de la biodiversité.
	Autres (pas compris dans la liste ci-dessus ; préciser lequel)

P3. Faciliter l'accès à l'emploi et à une formation de qualité dans la zone transfrontalière

Objectif spécifique	Groupes cibles
(ii) En améliorant l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne	Administrations publiques locales, régionales et nationales
	Universités, centres de formation professionnelle, écoles secondaires ou autres établissements similaires
	Organisations et services publics pour l'emploi, la formation des chômeurs, la formation continue ou professionnelle
	Groupeements européens d'intérêt économique (GEIE)
	Groupeements européens de coopération territoriale (GECT)
	Organisations à but non lucratif : mouvements associatifs, structures d'information des jeunes, consortiums
	Sociétés de droit public : Chambres de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie
	Entités de tous types, y compris celles du secteur privé, qui agissent ou développent des initiatives dans le domaine de l'innovation sociale
	Entreprises transfrontalières

Objectif spécifique	Groupes cibles
	Autres (pas compris dans la liste ci-dessus ; préciser lequel)

P4. Construire un espace transfrontalier plus intégré et plus inclusif sur le plan social

Objectif spécifique	Groupes cibles
(iii) En favorisant l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux	Institutions publiques et organismes publics chargés des politiques sociales et de l'emploi aux niveaux local, régional et national, y compris les services publics de l'emploi ou les services d'intermédiation en matière de travail, et les organismes responsables de l'application de la loi des États participant au programme
	Institutions publiques et privées chargées de l'aide sociale et/ou de la jeunesse, y compris les services d'information et d'orientation
	Universités, centres de recherche et d'innovation sociale
	Associations, Fondations, ONG et autres organisations sociales à but non lucratif, en particulier celles qui répondent aux besoins des personnes les plus vulnérables et dont l'activité est considérée comme relevant de la sphère publique
	Acteurs économiques et associations, entreprises d'innovation sociale, entreprises génératrices d'emploi et promouvant des environnements inclusifs, coopératives et associations du secteur privé spécialisées dans l'innovation sociale, l'économie de l'argent, les services de soins, etc.
	Autres (pas compris dans la liste ci-dessus ; préciser lequel)
(v) En garantissant l'égalité d'accès aux soins de santé et en favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi qu'en promouvant le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité	Institutions publiques et organismes publics chargés des politiques sociales et de santé aux niveaux local, régional et national
	Institutions publiques et privées chargées des soins sociaux et de santé, notamment les hôpitaux, les services sociaux, les services de soins à domicile, les centres d'hébergement, etc.
	Universités, centres de recherche, de développement technologique et d'innovation sociale
	Organisations de professionnels de la santé
	Associations, fondations, ONG et autres organisations sociales et de la société civile à but non lucratif

Objectif spécifique	Groupes cibles
	Acteurs économiques et associations, entreprises d'innovation sociale, coopératives et associations du secteur privé spécialisées dans l'innovation sociale, la silver economy, les services de soins, etc.
	En tant que bénéficiaires finaux, les publics suivants seront ciblés : personnes fragiles, personnes âgées et handicapées, personnes en difficulté d'insertion.
	Autres (pas compris dans la liste ci-dessus ; préciser lequel)

P5. Développer le territoire transfrontalier comme destination touristique durable, valoriser la culture et le patrimoine communs et promouvoir l'activité et la capacité de ses acteurs.

Objectif spécifique	Groupes cibles
(vi) En renforçant le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	Institutions publiques et organismes publics en charge des politiques touristiques et/ou culturelles au niveau local, régional et national
	Institutions publiques et privées chargées de la planification et de la promotion du tourisme
	Institutions publiques et privées chargées de la protection et de la promotion du patrimoine et de la culture
	Institutions publiques et privées chargées du soutien et de la promotion des entreprises, en particulier des entreprises du secteur du tourisme et/ou des industries culturelles et créatives
	Acteurs économiques, coopératives, clusters et associations du secteur privé spécialisés dans le tourisme ou tout sous-secteur des industries culturelles et créatives
	Entreprises et organisations représentant la chaîne de valeur des industries culturelles et créatives (création, production, distribution, etc.)
	Entreprises et organisations promouvant des événements, des foires, des festivals et autres manifestations de promotion culturelle et/ou touristique
	Universités et centres de recherche

	  Cofinanciado por la UNIÓN EUROPEA Cofinancé par l'UNION EUROPÉENNE	
--	--	--

Objectif spécifique	Groupes cibles
	Autres (pas compris dans la liste ci-dessus ; préciser lequel)

P6. Intégration territoriale, sociale et économique de la zone transfrontalière

Objectif spécifique	Groupes cibles
(ii) En encourageant le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines	Autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités publiques
	Les partenaires économiques et sociaux
	Les organismes compétents représentant la société civile, tels que les partenaires environnementaux, les organisations non gouvernementales et les organismes chargés de promouvoir l'inclusion sociale, les droits fondamentaux, les droits des personnes handicapées, l'égalité des sexes et la non-discrimination
	Institutions de recherche et universités

P7. Vers une zone transfrontalière plus intégrée

Objectif spécifique	Groupes cibles
(i) Le renforcement des capacités institutionnelles des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de gérer un territoire spécifique, et des parties prenantes	Pouvoirs publics, principalement les administrations territoriales locales et régionales
	Entités et organisations transfrontalières, principalement les GECT et d'autres formes de coopération transfrontalière, telles que les consortiums transfrontaliers, les groupements européens d'intérêt économique, les clusters et les associations ayant une dimension transfrontalière
	Instituts statistiques compétents sur le territoire, rattachés aux administrations des États ou aux administrations territoriales
	Ministères, agences et organismes similaires chargés de planifier, ordonner, gérer, appliquer ou exécuter les politiques sociales, territoriales, environnementales et économiques, entre autres
	Ministères, agences, organismes et entités publics chargés de la gestion des services publics et opérateurs privés gérant des services publics, y compris les organisations de protection civile et autres organismes d'urgence

Objectif spécifique	Groupes cibles
	Organisations et associations de la société civile, y compris les partenaires sociaux
	Universités et autres centres d'enseignement et de formation professionnelle-
(ii) La contribution à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières	Pouvoirs publics, principalement les administrations territoriales locales et régionales
	Entités et organisations transfrontalières, principalement les GECT et d'autres formes de coopération transfrontalière, telles que les consortiums transfrontaliers, les groupements européens d'intérêt économique, les clusters et les associations ayant une dimension transfrontalière
	Ministères, agences et organismes similaires chargés de planifier, ordonner, gérer, appliquer ou exécuter les politiques sociales, territoriales, environnementales et économiques, entre autres
	Ministères, agences, organismes et entités publics chargés de la gestion des services publics et opérateurs privés gérant des services publics, y compris les organisations de protection civile et autres organismes d'urgence
	Organisations et associations de la société civile, y compris les partenaires sociaux
	Universités et autres centres d'enseignement et de formation professionnelle

Partie C.3.4. – Stratégies et politiques auxquelles contribue le projet

1	Stratégie pour la Région Atlantique
2	Stratégie pour la région de la Méditerranée occidentale
3	Autres stratégies
4	Le projet ne contribue pas aux stratégies macro-régionales et de bassin maritime

Partie C.6 – Contribution aux objectifs environnementaux

1	Atténuation du changement climatique, réduisant considérablement les émissions de gaz à effet de serre
2	Adaptation au changement climatique, entraînant une réduction des effets néfastes des conditions climatiques actuelles et de ceux attendus dans le futur
3	Utilisation durable et protection des ressources en eau et marines, contribuant au bon état écologique et au potentiel des masses d'eau, y compris les eaux de surface et souterraines, ou au bon état écologique des eaux marines
4	Économie circulaire, en particulier la prévention et le recyclage des déchets, favorisant l'efficacité dans l'utilisation des matériaux et l'utilisation directe ou indirecte des ressources naturelles, telles que les sources d'énergie non renouvelables, les matières premières, l'eau ou le sol
5	Prévention et dépollution, conduisant à une réduction significative des émissions de polluants dans l'atmosphère, l'eau ou le sol, par rapport à la situation existant avant le début de l'activité
6	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes, contribution au bon état et à la résilience des écosystèmes, conservation des habitats et des espèces

Partie C.7– Tableau des indicateurs du Programme

Le tableau suivant présente les indicateurs de réalisation et de résultat sélectionnés par le Programme pour chacune des priorités définies et des objectifs spécifiques prévus. La section G.2. du Manuel du Programme contient les définitions de chaque indicateur.

Priorité (P)	Objectif Spécifique (OS)	Code	Indicateur de réalisation	Code	Indicateur de résultat
P1.	OP1 (ii)	RCO 02	Entreprises soutenues au moyen de subventions	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
		RCO 14	Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	RCR 11	Utilisateurs de services, produits et processus numériques publics, nouveaux et réaménagés
	OP1 (iii)	RCO 02	Entreprises soutenues au moyen de subventions	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
P2.	OP2 (iv)	RCO 121	Zone couverte par des mesures de protection contre les catastrophes naturelles liées à des facteurs climatiques (autres que les inondations et les feux de friches)	RCR 37	Population bénéficiant de mesures de protection contre les catastrophes naturelles liées à des facteurs climatiques (autres que les inondations et les feux de friches)
		RCO 28	Zone couverte par des mesures de protection contre les feux de friche	RCR 36	Population bénéficiant de mesures de protection contre les feux de friche
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 116	Des solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations

Pri ori té (P)	Objectif Spécifi que (OS)	Code	Indicateur de réalisation	Code	Indicateur de résultat
	OP2 (v)	RCO 81	Participations à des actions conjointes transfrontalières	RCR 85	Participation à des actions communes transfrontalières après la fin du projet.
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
		RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
	OP2 (vi)	RCO 02	Entreprises soutenues au moyen de subventions	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
		RCO 81	Participations à des actions communes transfrontières	RCR 85	Participations à des actions communes par-delà les frontières après la fin d'un projet
	OP2 (vii)	RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
P3.	OP4 (i)	RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
	OP4 (ii)	RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations

Pri ori té (P)	Objectif Spécifi que (OS)	Code	Indicateur de réalisation	Code	Indicateur de résultat
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
P4	OP4 (iii)	RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
	OP4 (v)	RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
P5.	OP4 (vi)	RCO 02	Entreprises soutenues au moyen de subventions	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 81	Participations à des actions communes transfrontières	RCR 85	Participations à des actions communes par-delà les frontières après la fin d'un projet
P6.	OP5 (ii)	RCO 75	Soutien aux stratégies de développement territorial intégré	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 83	Stratégies de développement territorial intégré bénéficiant d'un soutien	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations

Pri ori té (P)	Objectif Spécifi que (OS)	Code	Indicateur de réalisation	Code	Indicateur de résultat
		RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 104	Solutions adoptées ou développées par des organisations
		RCO 86	Conventions administratives ou juridiques communes signées	RCR 83	Personnes couvertes par des conventions administratives ou juridiques communes signées
P7.	ISO (i)	RCO 86	Conventions administratives ou juridiques communes signées	RCR 83	Personnes couvertes par des conventions administratives ou juridiques communes signées
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
P7.	ISO (ii)	RCO 86	Conventions administratives ou juridiques communes signées	RCR 83	Personnes couvertes par des conventions administratives ou juridiques communes signées
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet